

Delai du salaire et solde de tout compte apres la fin de contrat.

Par psykosomatik, le 29/12/2013 à 21:54

Je termine mon contrat saisonnier mardi 31 decembre. Je pensai avoir mon salaire et solde de tout compte des ma journer de travail effectuer. Mes hélas j'ai appris que mon salaire et mon solde de tout compte serai verser qu'a partir de 7 janvier. Alors que d'habitude les salaire son verser le 31 de chaque mois.

alors je voudrai savoir quel est ou si il y a un delai pour recevoir le salaire et le solde de tout compte apres la fin de contrat saisonnier?

Car ces vraiment la 1er fois que sa m 'arrive d'habitude a la fin de mon contrat(le jour meme) je recevez mon salaire solde de tout compte et mes papier.

Par **DSO**, le **30/12/2013** à **10:47**

Bonjour,

Juridiquement, les documents de fin de contrat sont remis dès la cessation des relations contractuelles.

Il peut être tolérer un léger décalage.

Cordialement, DSO